

Conseil municipal 18/02/10

Délibération n° 1 Autorisation de souscription d'un emprunt de 100.000€ par le CCAS

Roger Vlieghe

Dans le cadre du budget 2009 le CCAS avait décidé un emprunt de 100.000€. C'était fin d'année 2009 début décembre. Cet emprunt nous l'avons stoppé parce que nous avons été mis au courant d'une réglementation particulière qui nous demandait des étapes ou des structures d'emprunt différent de ce que le CCAS avait prévu ou négocié.

La première chose est qu'il fallait un vote du conseil municipal de la ville, ce qui ne se faisait pas avant. Et la deuxième chose pour être strictement dans la loi c'est que ces emprunts ne devaient jamais dépasser 12 ans. Alors que l'emprunt qui avait été négocié par le CCAS fin 2009 était de 15 ans.

Tout ceci a été négocié avec l'assistance de la ville, de (*divers noms*). Nous vous demandons donc d'approuver cette décision qui a déjà été approuvée par le conseil d'administration du CCAS le 11 février de cette année, de faire cet emprunt de 1000.00€.

Alors le CCAS a actuellement un endettement de 177.000€. C'est inscrit sur la délibération. S'il ne fait que cet emprunt de 100.00 il se retrouverait avec un endettement de fin d'année de 250.000. Jusque là c'est tout a fait supportable. Le problème c'est que le budget 2009 du CCAS est extrêmement ambitieux sur le plan des investissements. Alors pour quoi il est ambitieux ? On a travaillé avec Annie Tritant et d'autres personnes...(*divers noms*). Il est très ambitieux par ce que depuis, on me dit 30 ans, moi je n'y étais pas, 30 ans me dit Annie Tritant, pratiquement rien de sérieux n'a été fait pour rénover les 3 bâtiments concernés par le CCAS pour loger des personnes âgés. Que ce soit au point de vue de rénovation de fenêtres, de chauffage, d'isolation, de sécurité aussi, d'ascenseur, d'alarmes, de réfection intérieur, etc.

Alors on se trouve maintenant effectivement au delà ces 100.000€ que nous vous demandons de voter, on se trouve devant une situation qui dépasse largement les habitudes classiques du CCAS qui jusqu'a présent empruntait. S'il a aujourd'hui des dettes pour 177.000€ qui ont déjà été amorti dans le passé ça veut dire qu'il avait déjà emprunté peut être 200.000, 250.000€ dans le passé. Donc si vous voulez jusqu'à ces 100.000 € il n'y a pas d'anormalité à emprunter pour le CCAS.

La ville ne peut pas prêter d'argent, elle n'a pas le droit, c'est comme ça dans les règlements publics. Le problème c'est qu'il a été étudié un vaste plan de rénovation des 3 bâtiments gérés par le CCAS : Sully, Jean Laurent et Pallu qui devrait se monter sur 5 ans à environ entre 1.3 million et 1.5€.

C'est à dire rénovation complète rattrapant tout le retard que ces bâtiments ont pris ; ça suppose des mesures tout à fait exceptionnelles de financement que nous sommes en train d'étudier avec le CCAS de manière à ce que le CCAS évidemment n'emprunte pas des sommes pareilles, ça c'est complètement hors de question et que le CCAS reste avec une trésorerie tout a fait normale et suffisante pour faire face à toutes ses obligations.

Voilà c'est tout ce que j'avais à dire.

Le maire

Alors je rappelle juste un mot. Le CCAS, nous découvrons progressivement toute l'étendue des travaux qui sont nécessaires à faire et qui sont effectivement très lourds et pour la petite histoire il faut savoir que nous sommes liés par un bail emphytéotique et que ce bail est libellé de telle sorte que toutes les réparations*, tous les gros travaux de propriétaire sont à la charge du locataire que nous sommes, c'est un peu renversant par rapport à

Il faut en tenir compte parce que dans le passé les travaux n'ont pas été fait.

Passage au vote

Vote unanime des conseillers de la majorité municipale

** toussotements de Mr Vlieghe*